



Doc. 15618
11 octobre 2022

Le respect des obligations et engagements de la Türkiye

Amendement¹ n° 13

Dans le projet de résolution, au paragraphe 9.2.3, supprimer la première phrase.

Note explicative

La Türkiye coopère étroitement avec le CPT. Une législation complète a été adoptée pour mettre en œuvre les recommandations du CPT afin d'empêcher tout acte de torture ou de mauvais traitement, d'enquêter sur le sujet et de poursuivre et de punir les auteurs de tels actes.

Déposé par:

YILDIZ Ahmet, Türkiye, NI
ALTUNYALDIZ Ziya, Türkiye, NI
BÜYÜKGÜMÜŞ Ahmet, Türkiye, NI
EKER Mehmet Mehdi, Türkiye, NI
ERDEM Arzu, Türkiye, NI
GÜNAY Emine Nur, Türkiye, NI

1. 2022 - Quatrième partie de session

